

Compte rendu de la session du Conseil Communautaire du 4 juin 2018

RAPPORT DE PRESENTATION DES PROJETS DE DELIBERATION

L'an deux mil dix-huit, le 4 juin à 17 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Cœur de Brenne », dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Louis CAMUS, Président.

Date de convocation : 22 mai 2018

Présents :

Mesdames PRAULT, PROT, MECHE, DANVY, BIDAULT, SCHNEIDER et NOGRETTE Messieurs JUBERT, ROCHET, LOUPIAS, MARIN, BURDIN, CAMUS, DAUBORD, BOSCARINO, PROUTEAU, LALANGE, MARCQ, BOISLAIGUE et BORGEAIS

Absents excusés:

Monsieur BARRE, représenté par son suppléant Monsieur ROCHET
Monsieur TELLIER, représenté par sa suppléante Madame NOGRETTE

Assistaient également :

Madame PAULMIER, Messieurs COULON, ROCAMORA, GUILLOT et RENARD, membres suppléants,
Madame Christelle CHAMBARD, Secrétaire Générale

Le Président donne lecture du compte rendu de la dernière session du Conseil Communautaire en date du 10 avril 2018 ; le Conseil Communautaire l'approuve à l'unanimité.

Il propose d'ajouter le point suivant à l'ordre du Jour :
- décisions modificatives

Le conseil accepte à l'unanimité.

Décisions du Président

Dans le cadre des délégations de pouvoir attribuées par délibération du Conseil Communautaire en date du 6 mai 2014, prévues par l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, le Président informe le Conseil Communautaire, des décisions qu'il a prises :

D2018/01 –Projet de réhabilitation de l'ancien presbytère de Mézières en habitat regroupé pour personnes âgées : étude thermique

Le président informe le conseil communautaire qu'il a missionné le cabinet LARBRE de Châteauroux (36000) pour la réalisation d'une étude thermique d'un montant de 1500 € HT dans le cadre du projet de réhabilitation de l'ancien presbytère de Mézières en habitat regroupé pour personnes âgées.

D2018/02- Projet d'agrandissement de la ZA de l'Avis à Martizay – Mission SPS

Monsieur le Président informe le conseil communautaire que dans le cadre du projet d'agrandissement de la ZA de l'Avis à Martizay, il a lancé une consultation pour la mission Sécurité Protection Santé. Après analyse, il a décidé de retenir l'offre de la société APAVE de Châteauroux(36000) pour un montant de 1 100 € HT soit 1 320 € TTC.

D2018/03- Projet d'agrandissement de la ZA de l'Avis à Martizay – Réalisation du dossier « Loi sur l'Eau »

Monsieur le Président informe le conseil communautaire que dans le cadre du projet d'agrandissement de la ZA de l'Avis à Martizay, il a lancé une consultation pour la réalisation du dossier « Loi sur l'eau ». Après analyse, il a décidé de retenir l'offre du cabinet ADEV du Blanc (36300) pour un montant de 2 975 € HT soit 3 570 € TTC.

Ecoles

Répartition des classes du RPI Azay – Martizay

Monsieur le Vice-Président chargé des Affaires Scolaires, Périscolaires et Sports présente au Conseil les conclusions du Bureau sur la question de la répartition des effectifs et des classes entre les écoles d'Azay et de Martizay.

Il présente les deux propositions présentées par l'équipe enseignante : 3 classes à Azay et 2 classes à Martizay, ou 3 classes à Martizay et 2 classes à Azay. Aucun accord n'ayant été conclu sur ce point, il est décidé d'ajourner cette délibération et de reporter ce point au prochain conseil prévu le 12 juillet 2018. Une réunion avec les enseignants est programmée le 11 juin, elle sera suivie d'une commission des Affaires Scolaires. Les conclusions de la commission seront soumises au Bureau qui se réunira le 25 juin 2018.

Monsieur Burdin demande des précisions pour le vote : Serait-il possible qu'il ait lieu à bulletin secret ? Monsieur CAMUS précise que le vote à bulletin secret sera possible conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales. (En effet, de l'article L. 2121-21, stipule que le vote a lieu au scrutin secret lorsqu'un tiers des membres présents le réclame) .

Information : Semaine à 4 jours

Monsieur le Vice-président chargé des affaires Scolaires, Périscolaires et Sports informe le Conseil de l'avis favorable du DASEN (Directeur Administratif des Services de l'Education Nationale) pour un retour à la semaine de 4 jours à compter de la rentrée de septembre 2018, sous réserve de l'avis du CDEN. Ce dernier devait se réunir mi-mai, cette réunion ayant été reportée au 5 juin, la décision définitive nous sera transmise prochainement. Néanmoins, il précise que notre demande ne posant aucun problème particulier, elle sera certainement approuvée par le CDEN.

Marchés publics

N° 04/01-2018 – Attribution du marché pour les travaux de voirie programme 2018

Monsieur le Président de la Commission d'Appel d'Offres informe le Conseil communautaire qu'une consultation sous forme de Marché à Procédure Adaptée pour la réalisation du programme 2018 des travaux sur la voirie communautaire, a été lancée. Il rappelle qu'une publication de l'avis de l'appel public à la concurrence est parue sur les sites Internet «CyberIndre» du Conseil Général de l'Indre et Pro marchés publics de la Nouvelle République ainsi dans l'édition papier. La date limite de réception des offres était fixée au 23 mai 2018 à 12h00.

La CAO s'est réunie le 4 juin 2018 pour attribuer les marchés. Conformément à l'avis de la commission d'appel d'offres, le Président propose d'attribuer les lots comme suit :

Lot 01 - Reprofilages:

Société COLAS du Poinçonnet (36330) pour un montant total de 37 865 € HT qui se décompose comme suit :

- Tranche ferme : 30 562 € HT
- Tranche conditionnelle affermie : 7 303 € HT

Lot 02 – ECF:

Société COLAS du Poinçonnet (36330) pour un montant total de 43 438,50 € HT qui se décompose comme suit :

- Tranche ferme : 40 005 € HT
- Tranche conditionnelle affermie : 3 433,50 € HT

Lot 03 - Assainissement, création de fossés:

Société VERRIER de Clion Sur Indre (36700) pour un montant de 18 922,50 € HT qui se décompose comme suit :

- Tranche ferme : 12 802,50 € HT
- Tranche conditionnelle affermie : 6 120 € HT

Ce qui porte le montant total du marché de Travaux à 100 226 € HT soit 120 271,20 € TTC.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, entérine les décisions de la Commission d'Appel d'Offres et autorise le Président à signer les pièces nécessaires à la bonne exécution de ces marchés. Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal 2018.

N° 04/02-2018 – Attribution du marché pour l'achat de fournitures de voirie

Monsieur le Président de la Commission d'Appel d'Offres informe le Conseil Communautaire qu'une consultation sous forme de Marché à Procédure Adaptée pour l'acquisition de fournitures d'entretien de la voirie (granulats et liants) a été lancée. La CAO s'est réunie le 4 juin 2018 pour attribuer le marché la fourniture de marchandises. Conformément à l'avis de la commission d'appel d'offres, le Président propose d'attribuer comme suit :

Produits bitumeux :

- Emulsion R69 : Société COLAS du Poinçonnet (36330) au prix unitaire de 360 € HT la tonne
- Enrobés froids : SAS Carrières IRIBAREN Usson-du-Poitou (86350) au prix unitaire de 67,80 € HT la tonne

Granulats :

SAS Carrières IRIBAREN Usson-du-Poitou (86350) aux prix unitaires suivants :

- Diorite 0/20 : 12,11€ HT la tonne
- Diorite 0/63 : 11,70 € HT la tonne
- Diorite lavée 2/4, 4/6, 6/10 et 10/14 : 17,54 € HT la tonne

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, entérine les décisions de la Commission d'Appel d'Offres et autorise le Président à signer les pièces nécessaires à la bonne exécution de ces marchés. Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal 2018.

Avenants au marché de travaux pour la construction d'un commerce multiservices à Paulnay

Les devis n'ayant pas été transmis dans leur intégralité, ce point a été ajourné.

GEMAPI

N° 04/03-2018 – Approbation des statuts du syndicat mixte de l'Ozance

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que dans le cadre de la loi NOTRe, afin d'exercer la compétence GEMAPI, la communauté de communes s'est substituée aux communes de son territoire au sein du Syndicat de l'Ozance, à compter du 1/01/2018, ce dernier devenant syndicat mixte. Il présente les statuts du syndicat mixte de l'Ozance approuvés par le conseil syndical en date du 23 mars 2018. Il propose au conseil d'approuver ces statuts. Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve les statuts syndicat mixte de l'Ozance.

Protection des données personnelles

N° 04/04-2018 – Protection des données personnelles (RGPD) : nomination d'un référent.

Le nouveau règlement général en matière de protection des données personnelles (RGPD) voté en 2016 sera applicable à compter du 25 mai 2018 dans l'Union Européenne. Ce texte vient renforcer la protection des données à caractère personnel, prévue en France par la loi dite "Informatique et Libertés" de 1978. Il implique :

- l'obligation de désigner un délégué à la protection des données (DPD, ou DPO, de l'anglicisme Data Protection Officer)
- une nouvelle logique de responsabilité
- une obligation d'information en cas de perte de données à caractère personnel
- un risque aggravé de sanctions (l'autorité territoriale est pénalement responsable en cas de non-conformité au règlement).

Le Président précise qu'il est nécessaire d'approfondir certains aspects de ce sujet avant d'en délibérer. Il propose donc d'ajourner ce point ; le conseil accepte.

Finances

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire qu'il est nécessaire de modifier l'imputation de certaines opérations. Aussi, il propose de passer des écritures comptables sur les budgets « Affaires économiques » et « Principal ».

BUDGET AFFAIRES ECONOMIQUES (DM N°1) :

Dépenses d'investissement

2315- 105 F 9 Travaux ZA des Noraies	+ 65 €
2313-104 F9 Travaux Multiservices de ST MICHEL	- 65 €

BUDGET PRINCIPAL (DM N°1) :

Dépenses de fonctionnement

615221 F8 réparation bâtiment OM	+ 6 113, 09 €
----------------------------------	---------------

Recettes de fonctionnement

7788 F8 remboursement assurance	+ 6 113,09 €
---------------------------------	--------------

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte les décisions modificatives telles que proposées ci-dessus.

Fait à St Michel en Brenne, le 12 juin 2018

Le Président,

Jean-Louis CAMUS

